

Déclaration de confidentialité

Les articles 15 et 16 du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 s'appliquent au traitement des données à caractère personnel effectué par le Parlement européen.

1) Qui traite vos données à caractère personnel?

Le Parlement européen fait office de responsable du traitement des données¹ et l'entité chargée du traitement est plus précisément le secrétariat du Parlement européen, la direction générale du personnel, la direction Développement des ressources humaines, l'unité Sélection des talents, représentée par le chef d'unité de l'unité Sélection des talents.

Vous pouvez contacter le responsable du traitement/l'entité à l'adresse PERS-TalentSelection@europarl.europa.eu

2) Quelles sont les finalités du traitement de vos données à caractère personnel?

L'objectif est le traitement des candidatures en ligne pour les différentes procédures de sélection organisées par l'unité Sélection des talents et pour les candidatures spontanées. Ce traitement nécessite l'utilisation d'un logiciel (Gestmax) fourni par Inasoft (siège: 2507, avenue de l'Europe Bâtiment C – 69140 Rillieux-la-Pape). Les serveurs sont situés en France et sont fournis par une société française. Voici la liste des opérations: – inscription des candidats, accompagnée des pièces justificatives – traitement des dossiers de candidature aux différentes étapes de la procédure de sélection – communication avec les candidats sur l'état d'avancement de leur dossier – évaluation des compétences par le jury – traitement des candidatures spontanées – visualisation des candidats retenus par les services du PE chargés du recrutement.

3) Quelle est la base juridique du traitement des données?

La base juridique du traitement des données est constituée des articles 27 à 31 et de l'annexe III du statut des fonctionnaires de l'Union européenne ainsi que des articles 12 et 82 du régime applicable aux autres agents (RAA).

4) Quelles sont les données à caractère personnel traitées?

- nom, prénom, sexe, adresse, adresse électronique, numéro de téléphone, date de naissance, lieu de naissance, nationalité, langues;
- données relatives à des aspects personnels (études et expérience professionnelle);

¹ Le responsable du traitement est l'autorité publique, l'institution ou l'organe qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement de données à caractère personnel. Il est représenté par le chef de l'entité concernée.

- données relatives à la carrière;
- données relatives aux missions et aux déplacements (pour les candidats internes, le cas échéant);
- données relatives à la santé (uniquement pour le service médical du Parlement européen pour les candidats sollicitant des mesures d'aménagements raisonnables pour les épreuves écrites et/ou orales);
- compte bancaire et/ou autres données financières (le cas échéant uniquement).

5) Comment seront traitées vos données à caractère personnel?

Les données à caractère personnel de tous les candidats ne seront collectées et traitées que dans la mesure nécessaire pour traiter les candidatures aux sélections publiées par la DG Personnel au sein du secrétariat général du Parlement. Conformément à l'article 4, paragraphe 1, point b, du règlement (UE) 2018/1725, ces données ne sont traitées pour aucune autre finalité et ne sont pas utilisées à l'appui de dispositions ou de décisions concernant une personne en particulier.

Dans le cadre de tout concours ou procédure de sélection pour lequel un candidat a manifesté son intérêt/dans le cas d'une candidature spontanée, il est nécessaire de traiter une certaine quantité de données à caractère personnel. Ces données comprennent généralement, sans s'y limiter, le nom et les coordonnées du candidat. Pour les candidats internes à des sélections spécifiques, elles peuvent également comprendre le numéro de personnel, le statut administratif (fonctionnaire titulaire, agent temporaire, etc.), le grade actuel, l'historique de carrière et l'expérience professionnelle, ainsi que les informations supplémentaires contenues dans toute lettre de motivation. Ces données sont importantes pour établir l'éligibilité d'un candidat à tout concours ou procédure de sélection publié, tant du point de vue de la conformité administrative que de l'expérience professionnelle nécessaire (si ce point est spécifié concernant le poste en question) ainsi que pour garantir le traitement ultérieur de la candidature.

Les données des candidats relatives aux concours et aux procédures de sélection sont traitées strictement selon le principe du «besoin d'en connaître» uniquement, par le personnel de l'unité Sélection des talents et par les membres du jury du concours ou de la procédure de sélection en question. Les données relatives à la performance d'un candidat aux épreuves sont conservées dans l'unité et sont mises uniquement à la disposition des membres du jury, dont les travaux sont secrets. Ces données ne sont jamais transmises à d'autres services ou unités, à l'exception du service juridique du PE (dans le cas de réclamations au titre de l'article 90 du statut ou dans le cas d'affaires judiciaires) et des supérieurs hiérarchiques directs concernés de la DG Personnel.

6) Combien de temps vos données à caractère personnel seront-elles conservées?

Vos données à caractère personnel seront conservées:

- pour les candidats non retenus: deux ans et demi à compter de la clôture du concours;
- pour les candidats retenus: jusqu'à la fin de la validité de la liste de réserve;
- pour les candidats spontanés: deux ans.

7) Qui sont les destinataires de vos données à caractère personnel?

Les données des candidats retenus et des candidats spontanés peuvent être mises à la disposition:

- des unités des ressources humaines du secrétariat du Parlement européen;
- de l'unité Recrutement du Personnel du Parlement européen;
- de l'unité Accréditation (DG Sécurité et protection), de l'unité Ressources financières (DG Personnel) et de l'unité des missions (DG Personnel).

8) Vos données à caractère personnel seront-elles communiquées à un pays tiers ou à une organisation internationale?

Non, vos données à caractère personnel ne seront communiquées ni à un pays tiers ni à une organisation internationale.

9) Des processus automatisés² et/ou de profilage³ sont-ils employés pour prendre des décisions susceptibles de vous concerner?

Non.

10) Si vous n'avez pas vous-même communiqué vos données à caractère personnel, d'où proviennent-elles?

Pour les candidats internes uniquement, la source de vos données à caractère personnel inclut STREAMLINE, le système de gestion des ressources humaines du Parlement européen.

² Prise de décision fondée exclusivement sur un traitement automatique, sans aucune intervention humaine. {Par exemple: une page web où le choix de certaines options inscrit automatiquement l'utilisateur à différentes listes de diffusions qui envoient un bulletin d'information mensuel / utilisation d'un système automatisé pour corriger des QCM et calculer une note à partir du nombre de bonnes réponses.}

³ Le profilage évalue certains aspects personnels relatifs à une personne physique, notamment la personnalité, le comportement, les centres d'intérêt et les habitudes, pour effectuer des prévisions ou prendre des décisions concernant cette personne physique. Le profilage est utilisé pour analyser ou prédire des éléments concernant cette personne physique: rendement au travail, situation économique, santé, préférences personnelles, centres d'intérêt, fiabilité, comportement, localisation, déplacements, etc. {Par exemple: lorsqu'un utilisateur est connecté sur les réseaux sociaux, ses données sont recueillies et des tendances le concernant sont enregistrées. Ces données sont ensuite utilisées pour effectuer de nouvelles prévisions le concernant.}

11) Quels sont vos droits?

Vous bénéficiez des droits suivants:

- droit d'accès à vos données à caractère personnel;
- droit de rectification de vos données à caractère personnel;
- le cas échéant, droit d'effacement de vos données à caractère personnel;
- le cas échéant, droit à la limitation du traitement de vos données à caractère personnel;
- le cas échéant, droit à la portabilité des données;
- le cas échéant, droit de vous opposer au traitement de vos données;
- droit de contacter le délégué à la protection des données du Parlement européen à l'adresse data-protection@europarl.europa.eu;
- droit d'introduire une réclamation auprès du contrôleur européen de la protection des données à l'adresse edps@edps.europa.eu.